

VOUS AVEZ ÉTÉ VICITIME DE LA TEMPETE CIARA DE CES 9 & 10 FEVRIER QUE FAIRE ?

Tournai, le 10 février 2020

Vous avez été touché par la tempête Ciara, voici comment réagir.

- 1. Déclarer nous le sinistre au plus vite.
- 2. Faire des photos :
 - a. Si possible durant les évènements
 - b. Quand l'eau s'est retirée
 - c. Des différents biens endommagés (matériels, biens,....)
- 3. Garder les biens endommagés.
- 4. Faire une liste des différents biens endommagés avec une estimation de leur valeur.
- 5. Rassembler un maximum de preuves : facture, photos avant sinistre

Toute l'équipe de Tournai Assurances

2 0800 82 078

info@tournaiassurances.be

